



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 7 JANVIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 7^e jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

La conseillère Rollande Rouleau et le conseiller Wayne Stratton sont absents.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 00. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes.*

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal conformément à l'article 474.2 par. 2 de la *Loi sur les cités et villes.*

2.0

2015-01-7182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-01-7183

Octroi d'un mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés – Appel d'offres 2014-42 Forage, essais par palier et longue durée (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation numéro 2014-42 pour l'octroi d'un mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés;

CONSIDÉRANT QUE la greffière par intérim a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 6 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

Soumissionnaires

Prix total

Groupe Puitbec Inc.

Option A*	50 784,45 \$
Option B**	59 867,48 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 7 JANVIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Les Forages L.B.M. Inc.

Option A	91 600,58 \$
Option B	96 831,95 \$

- * L'option A correspond à la réalisation d'un puits d'essai de 10 pouces
- ** L'option B correspond à la réalisation d'un puits d'essai de 12 pouces

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, retient l'option B et accorde à Groupe Puitbec Inc. le mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de 59 867,48 \$, taxes incluses. Le montant est approprié à même le budget réservé pour ce projet.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

4.0

VARIA

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

6.0

2015-01-7184

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 07.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

*Philippe Dutil,
Maire*

*Katherine Beaudoin,
Greffière par intérim*